

6

Les caractéristiques du projet de remplacement de la ligne Chaffard - Grande Ile

6-1 Présentation générale

Jugeant les différentes solutions alternatives inefficaces dans la problématique posée, RTE propose donc, pour sécuriser et optimiser le réseau 400 000 volts, une solution efficace et pérenne : démonter la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile (qui date de 1953 et n'a qu'un seul circuit) et la remplacer par une ligne de conception moderne, à deux circuits et homogène avec les autres ouvrages du réseau.

Remarque sur le dimensionnement des faisceaux de câbles conducteurs

RTE propose un renforcement de la ligne actuelle à un circuit par une ligne à double circuit avec trois câbles conducteurs par phase, chacun des câbles ayant une section de 570 mm² (c'est-à-dire environ 2,7 cm de diamètre). Un renforcement plus faible ne permet pas de résoudre entièrement la perte de deux circuits sur l'axe Creys - Saint Vulbas : pour faire face à cet incident, le pompage des STEP de Savoie doit alors être limité à 78 % de la puissance installée dans l'option Sud et 73 % dans l'option Nord.

Remarque concernant le nombre de circuits

Un renforcement par une ligne simple de forte capacité (quatre câbles conducteurs par phase, chacun des câbles ayant une section de 570 mm²) n'est pas équivalent au renforcement par une ligne double envisagé : l'indisponibilité de la ligne de renforcement conduirait à maintenir une limitation du pompage à 85 % de la puissance installée des STEP.

Les postes de Chaffard dans l'agglomération lyonnaise et de Grande Ile près de Chambéry sont distants de 75 à 81 kilomètres selon l'itinéraire emprunté pour les relier. Le coût global du remplacement de la ligne oscille, selon l'option choisie, entre 90 et près de 100 millions d'euros.

Depuis 1992, EDF, puis RTE, s'engage auprès des pouvoirs publics sur une politique d'amélioration de la concertation sur les projets de

réseaux, et de limitation ou de compensation des impacts du développement du réseau de transport d'électricité. Avec les trois accords « Réseaux Électriques et Environnement » signés successivement depuis 1992 avec les Ministères de l'Environnement et de l'Industrie, RTE s'engage à privilégier autant que possible l'utilisation de couloirs existants lors de constructions ou de reconstructions de lignes (voir chapitre 7). Le cas s'y prête entre Lyon et Chambéry où l'on recense deux couloirs reliant les deux agglomérations : le couloir de la ligne Chaffard - Saint Vulbas - Creys - Grande Ile et le couloir de la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile.

RTE propose donc deux options pour le renforcement.

- Une option Nord, empruntant le couloir de la ligne Chaffard - Saint Vulbas - Creys - Grande Ile.
- Une option Sud qui passerait par le couloir de la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile.

Ces deux aires d'étude possibles avaient déjà été présentées pendant la concertation préalable engagée en 1999. Lors de cette concertation, les responsables du projet proposé par RTE ont rencontré personnellement tous les élus concernés pour leur exposer les enjeux et la finalité du projet. Le problème posé par la ligne actuelle a été expliqué, commenté et discuté lors de rencontres organisées sous l'égide du préfet de l'Isère (nommé coordonnateur de la concertation) et réunissant les élus, les services de l'État, les représentants d'organismes socioprofessionnels et d'associations agréées au titre de l'environnement. Tous les partenaires et acteurs locaux concernés par le projet ont ainsi eu l'occasion d'engager le dialogue en toute clarté et d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes avant même le lancement de la procédure d'utilité publique.

Début 2000, le cabinet Auperi, mandaté par le maître d'ouvrage à la demande des pouvoirs publics, a effectué une étude multicritères,

contribution utile aux discussions engagées. Réalisée sur le terrain, commune par commune pour les deux options envisagées, elle évalue l'impact humain, économique et environnemental que pourrait avoir le projet, permettant ainsi de mieux en apprécier les contraintes et les enjeux.

Dans les mêmes conditions le cabinet Pluris a mené une enquête auprès de 800 personnes, riveraines des zones concernées, pour connaître leurs attentes en matière d'information et leurs souhaits quant aux modalités de concertation.

L'information largement diffusée¹ sur la finalité et les enjeux du projet, ainsi que les études menées en toute objectivité par des cabinets indépendants, éclairent la recherche de la solution de réseau la mieux adaptée, élaborée progressivement, en concertation avec tous les acteurs.

Cette volonté d'écoute, de dialogue et d'échange affichée par RTE dès le début de la concertation sera plus que jamais d'actualité pendant le débat public. Quant à la Commission Particulière du Débat Public, elle se porte garante de la qualité du débat et de la possibilité pour tous d'y participer activement et pleinement.

Si le débat en montre la nécessité, RTE examinera comment modifier les caractéristiques de son projet. La présentation des deux options telle qu'elle est faite dans ce document ne constitue donc nullement un choix arrêté. Elle a été réalisée pour servir de base aux discussions du débat.

6-2 L'option Nord

Une nouvelle ligne serait construite, doublant sur 53 km la ligne Saint Vulbas - Creys - Grande Ile (de Saint Vulbas au point A sur le schéma page 71), puis remplaçant la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile sur les 28 km restants (du point A jusqu'à Grande Ile sur le schéma page 71). Un tronçon d'une cinquantaine de kilomètres de lignes à 400 000 volts² serait ainsi supprimé. Par contre le poste de Grande Ile ne serait relié qu'à un seul couloir de lignes ce qui apporterait une moindre sécurité. Le coût de ces travaux est à ce jour estimé à 85 millions d'euros, plus 15 millions d'euros pour le raccordement et l'équipement des postes de Saint Vulbas et Grande Ile.



L'aire d'étude proposée pour cette option par RTE épouse d'abord, au départ de Saint Vulbas, la plaine de l'Ain. Elle franchit ensuite le rebord du plateau de Crémieu qu'elle traverse d'Ouest en Est. Aux environs du poste de Creys, l'aire d'étude inclut plusieurs lignes électriques à très haute tension. Elle prend alors la direction du Sud pour redescendre du plateau au niveau de Morestel. Elle couvre ensuite les basses terres marécageuses jusqu'à Aoste, où le relief s'accroît. Elle franchit les premiers escarpements

¹ En 2000-2001, trois lettres d'information intitulées « Lyon - Chambéry Parlons-en ! », ouvertes à l'expression de tous les publics, ont été diffusées à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires dans la zone concernée. Trois réunions publiques, en présence de l'équipe responsable du projet, ont également été organisées en Isère en mars et septembre 2000.

² Grâce au démontage de la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile à partir du poste de Chaffard.

jusqu'à la région d'Aiguebelette à laquelle succèdent les massifs montagneux de l'Épine et de la Chartreuse. Elle redescend ensuite vers le poste de Grande Ile situé à l'entrée de la Combe de Savoie.

À noter qu'en raison de l'emplacement des postes à relier, une partie du Parc Naturel Régional de la Chartreuse est nécessairement incluse dans l'aire d'étude proposée.

L'option nord concerne 49 communes réparties sur trois départements : 2 dans l'Ain, 24 dans l'Isère et 23 en Savoie.

6-3 L'option Sud

Dans l'option sud proposée par RTE, la ligne Chaffard - Grande Ile serait remplacée par une ligne à 400 000 volts à deux circuits, d'une capacité de transport d'environ 3,5 millions de kilowatts (contre 1 millions de kilowatts aujourd'hui). La nouvelle liaison serait construite en lieu et place ou à proximité immédiate de la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile. Par cet itinéraire, la distance entre les deux postes est d'environ 75 km. Le coût des travaux est estimé à 83 millions d'euros, plus 7 millions d'euros pour l'équipement des postes de Chaffard et de Grande Ile.

À noter que pour l'option Sud, les coûts d'indisponibilité des ouvrages à consigner pendant la durée des travaux, qui viennent s'ajouter aux coûts d'investissement, sont plus importants que pour l'option Nord.

L'aire d'étude proposée par RTE pour l'option Sud recouvre une partie de la plaine de l'Est lyonnais et des basses terres marécageuses, avant de franchir les derniers reliefs calcaires du plateau de Crémieu. Après un nouveau passage dans les basses terres, l'aire d'étude s'étend sur les reliefs ondulés des terres froides sur plusieurs dizaines de kilomètres jusqu'à La Bridoire. Aux environs de cette commune, elle atteint un premier seuil du relief jusqu'à la région du lac d'Aiguebelette, puis les massifs montagneux

de l'Épine et de la Chartreuse. L'aire d'étude redescend ensuite vers le poste de Grande Ile situé à l'entrée de la Combe de Savoie.

À noter qu'en raison de l'emplacement des postes à relier une partie du Parc Naturel Régional de la Chartreuse est là aussi nécessairement incluse dans l'aire d'étude proposée.



L'option Sud concerne 46 communes réparties sur deux départements : 25 en Isère et 21 en Savoie.

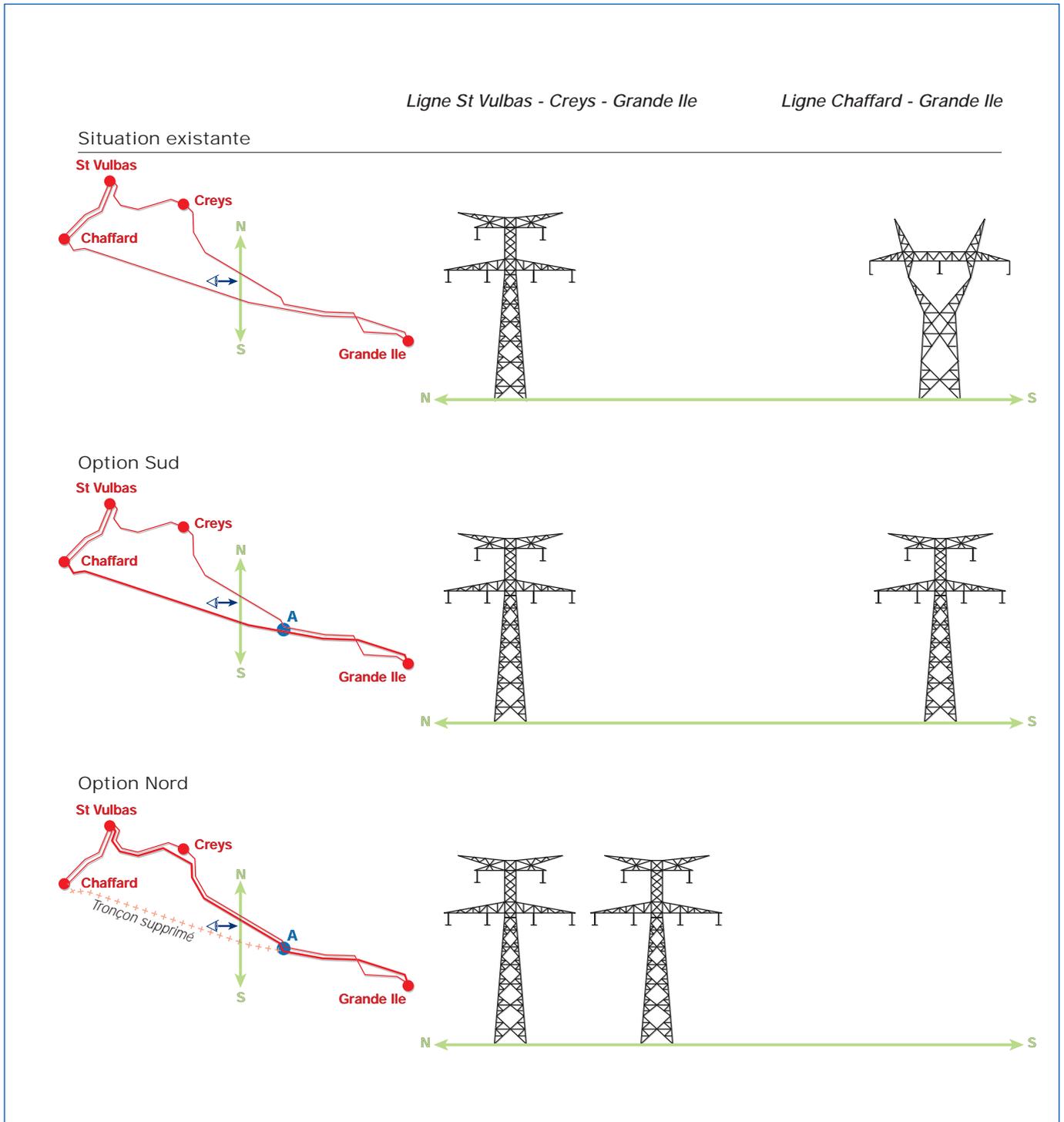
Remarque

On note que 24 communes (3 en Isère, 21 en Savoie) sont concernées par les deux options.

RÉSUMÉ

Pour résoudre les problèmes posés par la faible capacité de la ligne à 400 000 volts Chaffard - Grande Ile, RTE envisage de remplacer la ligne actuelle à un circuit par une ligne à deux circuits, homogène aux autres lignes du réseau. Pour ce remplacement, RTE propose d'utiliser l'un des deux couloirs de ligne existants. Soit celui de la ligne Saint Vulbas - Creys - Grande Ile (option Nord), soit celui de la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile (option Sud). L'option Nord emprunterait un tracé un peu plus long (81 km contre 75 km pour l'option Sud) et son coût estimatif est plus élevé (100 millions d'euros contre 90 millions d'euros). 49 communes de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie sont concernées par l'option Nord. 46 communes d'Isère et de Savoie le sont par l'option Sud.





Schémas de principe

Liste des communes concernées
Option Nord

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

Loyettes

Saint Vulbas

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Arrondissement de La Tour-du-Pin

Canton de Crémieu

Annoisin-Chatelans

Crémieu

Hières-sur-Amby

Leyrieu

Optevoz

Saint-Baudille-de-la-Tour

Siccieu-Saint-Julien et Carisieu

Vernas

Canton de Morestel

Arandon

Les Avenières

Le Bouchage

Bouvesse-Quirieu

Courtenay

Creys-Mépieu

Morestel

Saint-Victor-de-Morestel

Veyrins-Thuellin

Vézéronce-Curtin

Canton de Pont-de-Beauvoisin

Aoste

Chimilin

Corbelin

Granieu

Romagnieu

Arrondissement de Grenoble

Canton du Touvet

Chapareillan

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrondissement de Chambéry

Canton de Saint-Genix-sur-Guiers

Avressieux

Saint-Genix-sur-Guiers

Canton de Pont-de-Beauvoisin

Aiguebelette-le-Lac

Belmont-Tramonet

La Bridoire

Domessin

Dullin

Lépin-le-Lac

Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie)

Saint-Alban-de-Montbel

Verel-de-Montbel

Canton des Echelles

Attignat-Oncin

Saint-Thibaud-de-Couz

Canton de Cognin

Montagnole

Saint-Cassin

Vimines

Canton de la Ravoire

Saint-Baldoph

Canton de Montmélian

Apremont

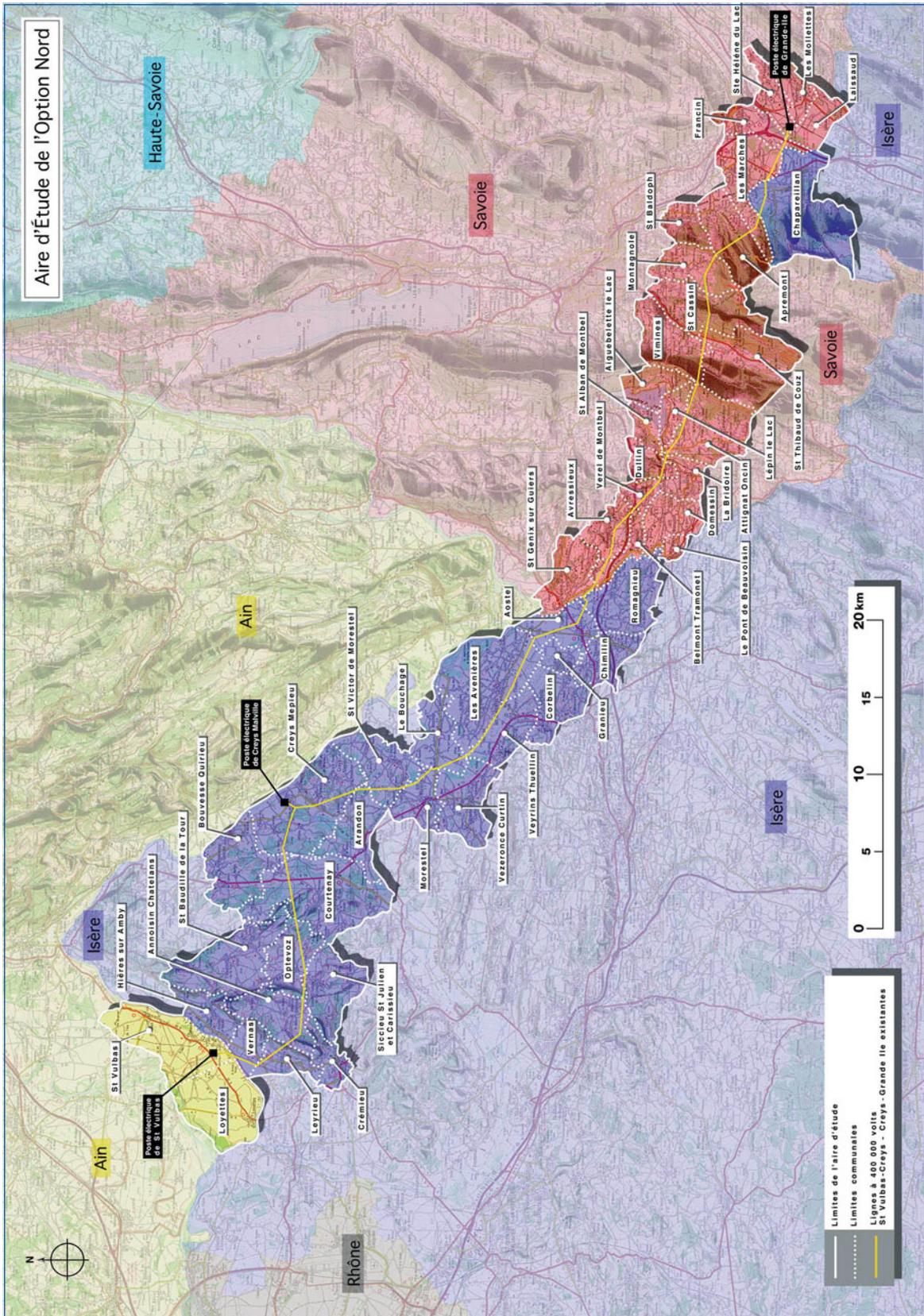
Francin

Laissaud

Les Marches

Les Mollettes

Saint-Hélène-du-Lac



Liste des communes concernées
Option Sud

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Arrondissement de La Tour-du-Pin

Canton de la Verpillère

Saint-Quentin-Fallavier
Satolas et Bonce

Canton de Crémieu

Chamagnieu
Frontonas
Panossas
Vénérieu
Veyssillieu

Canton de Bourgoin-Jallieu-Nord

Saint-Marcel-Bel-Accueil
Saint-Chef
Saint-Savin

Canton de La Tour-du-Pin

La Chapelle-de-la-Tour
Dolomieu
Faverges-de-la-Tour
Montcarra
Saint-Clair-de-la-Tour
Saint-Jean-de-Soudain
Rochetoirin
Vignieu

Canton de Pont-de-Beauvoisin

La Batie-Montgascon
Chimilin
Fittilieu
Le Pont-de-Beauvoisin (Isère)
Pressins
Romagnieu

Arrondissement de Grenoble

Canton du Touvet

Chapareillan

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrondissement de Chambéry

Canton de Pont-de-Beauvoisin

Aiguebelette-le-Lac
Belmont-Tramonet
La Bridoire
Domessin
Dullin
Lépin-le-Lac
Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie)
Saint-Alban-de-Montbel
Verel-de-Montbel

Canton des Échelles

Attignat-Oncin
Saint-Thibaud-de-Couz

Canton de Cognin

Montagnole
Saint-Cassin
Vimines

Canton de la Ravoire

Saint-Baldoph

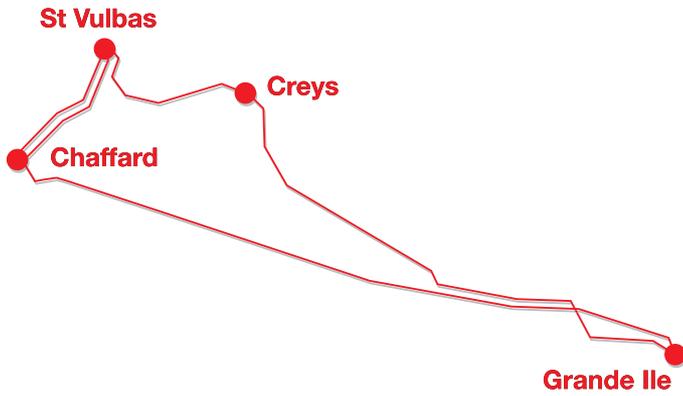
Canton de Montmélian

Apremont
Francin
Laissaud
Les Marches
Les Mollettes
Saint-Hélène-du-Lac

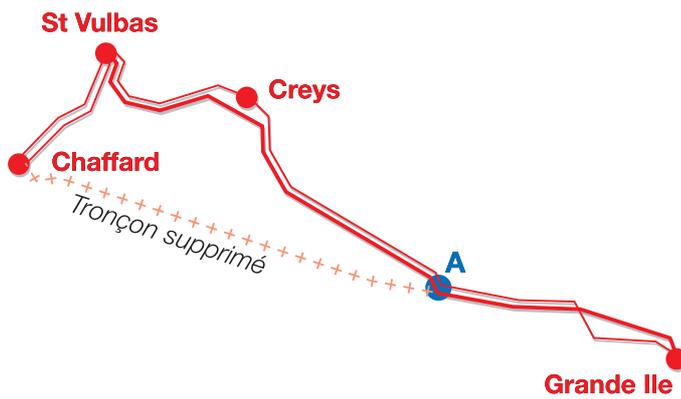
TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES CONCERNÉES

COMMUNES	OPTION NORD	OPTION SUD	COMMUNES	OPTION NORD	OPTION SUD
DÉPARTEMENT DE L'AIN			DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE		
Arrondissement de Belley			Arrondissement de Chambéry		
<i>• Canton de Lagnieu</i>			<i>• Canton de Saint-Genix-sur-Guiers</i>		
Loyettes	x		Avressieux	x	
Saint-Vulbas	x		Saint-Genix-sur-Guiers	x	
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE			<i>• Canton de Pont-de-Beauvoisin</i>		
Arrondissement de la Tour du Pin			Aiguebelette-le-Lac	x	x
<i>• Canton de Bourgoin-Jailleu-Nord</i>			Belmont-Tramonet	x	x
Saint-Marcel-Bel-Accueil		x	La Bridoire	x	x
Saint-Chef		x	Domessin	x	x
Saint-Savin		x	Dullin	x	x
<i>• Canton de Crémieu</i>			Lépin-le-Lac	x	x
Annoisins-Chatelan	x		Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie)	x	x
Chamagneu		x	Saint-Alban-de-Montbel	x	x
Crémieu	x		Verel-de-Montbel	x	x
Frontonas		x	<i>• Canton des Echelles</i>		
Hières-sur-Amby	x		Attignat-Oncin	x	x
Leyrieu	x		Saint-Thibaud-de-Couz	x	x
Optevoz	x		<i>• Canton de Cognin</i>		
Panossas		x	Montagnole	x	x
Saint-Baudille-de-la-Tour	x		Saint-Cassin	x	x
Siccieu-Saint-Julien et Carisieu	x		Vimines	x	x
Vénérieu		x	<i>• Canton de la Ravoire</i>		
Veyssillieu		x	Saint-Baldoph	x	x
Vernas	x		<i>• Canton de Montmélian</i>		
<i>• Canton de Morestel</i>			Apremont	x	x
Arandon	x		Francin	x	x
Les Avenières	x		Laissaud	x	x
Le Bouchage	x		Les Marches	x	x
Bouvesse-Quirieu	x		Les Mollettes	x	x
Courtenay	x		Saint-Hélène-du-Lac	x	x
Creys-Mépieu	x				
Morestel	x				
Saint-Victor-de-Morestel	x				
Veyrins-Thuellin	x				
Vézéronce-Curtin	x				
<i>• Canton de Pont-de-Beauvoisin</i>					
Aoste	x				
Chimilin	x	x			
Corbelin	x				
Fitilieu		x			
Granieu	x				
La Bathie-Montgascon		x			
Le Pont-de-Beauvoisin (Isère)		x			
Pressins		x			
Romagnieu	x	x			
<i>• Canton de La-Tour-du-Pin</i>					
La Chapelle-de-la-Tour		x			
Dolomieu		x			
Faverge-de-la-Tour		x			
Montcarra		x			
Saint-Clair-de-la-Tour		x			
Saint-Jean-de-Soudain		x			
Rochetoirin		x			
Vignieu		x			
<i>• Canton de la Verpillère</i>					
Saint-Quentin-Fallavier		x			
Satolas et Bonce		x			
Arrondissement de Grenoble					
<i>• Canton du Touvet</i>					
Chapareillan	x	x			

Situation existante



Situation option nord



Situation option Sud

